

réflètera, dans une large mesure, la nature des sociétés que ces gouvernements représentent. Ainsi, au Canada, diverses organisations bénévoles assument des fonctions qui dans d'autres sociétés sont prises en charge par le gouvernement ou par des organismes de caractère quasi-gouvernemental.

A notre avis, l'Année de coopération ne manquera pas de stimuler et d'encourager une multitude d'activités personnelles et collectives dans le domaine international, activités qui devraient donner un sens plus profond et une orientation plus large au travail des divers groupes. L'Année de coopération internationale doit toutefois représenter davantage que la somme en quelque sorte mathématique de ces activités. J'aime à croire qu'elle puisse être comparée à une symphonie. Jouée séparément, la partition de chaque instrument ne produit que peu d'effet. Par contre, l'effet total des notes émises par les divers instruments peut être sublime. Pris individuellement, un geste de coopération accompli dans le cadre de l'Année internationale peut, selon les apparences, ne présenter que peu d'intérêt; nous sommes convaincus, toutefois, que l'ensemble de ces activités pourrait être impressionnant.

Je voudrais, très brièvement, M. le Président, dire quelques mots sur les préparatifs effectués au Canada en vue de l'Année de coopération internationale. Dès la publication du rapport du comité préparatoire, l'Association canadienne des Nations Unies a pris l'initiative de convoquer une réunion des organisations bénévoles susceptibles de jouer un rôle dans le cadre de l'Année de coopération. Les représentants de ces organismes ont nommé à leur tour un bureau provisoire qui étudie actuellement les incidences de l'Année internationale vis-à-vis les organisations bénévoles du Canada. Il est possible que ce bureau recommande l'établissement d'un Comité canadien de l'Année de coopération internationale au sein duquel pourraient siéger toutes les organisations bénévoles qui désirent prendre part à la mise en oeuvre de ses objectifs. Il appartiendra au Comité canadien de décider de quelle manière se poursuivront ses activités. Il y a lieu de croire que sa principale fonction sera de coordonner les activités des organisations qui le composent plutôt que d'arrêter lui-même un programme d'activités. Il est un domaine, cependant, qui fera probablement exception à la règle, celui de la publicité que recevra au Canada l'Année de coopération internationale, publicité dont cet organisme prendra